



Règlement du concours de dessin

« Donner son sang c'est sauver des vies » 2023

1) Article 1 : Organisateur :

Le Conseil Municipal des enfants de Livron est l'organisateur de ce concours de dessin.

Sébastien AMBLARD, adjoint à l'éducation et l'enfance, Annick BAROTEAUX, conseillère municipale déléguée aux écoles et Nathalie SORIA, déléguée à la citoyenneté aident les enfants élus dans l'organisation de ce concours.

2) Article 2 : Thématique du concours :

La thématique de l'environnement étant centrale dans le programme porté par les élus du CME, les enfants ont décidé d'organiser ce concours de dessin. **La thématique est « Donner son sang c'est sauver des vies. »**

3) Article 3 : Participation au concours :

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés dans une école de la commune de Livron sur Drôme (enfants inscrits en école élémentaire)

La participation est libre et gratuite. Un seul dessin par enfant est accepté.

Les parents ne peuvent pas dessiner pour leur enfant.

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. **Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, la classe et l'école du participant, ainsi que l'adresse mail d'un responsable légal. Le formulaire doit être collé au dos du dessin.**

4) Article 4 : Calendrier :

Dates du concours : Du lundi 24 Avril 2023 au 12 Mai 2023

Date de clôture du concours : le vendredi 12 Mai 2023

5) Article 5 : Format des productions artistiques :

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon. **Format A4.**

6) Article 6 : Transmission des productions :

Les productions des enfants seront collectées par les directeurs d'école jusqu'au vendredi 12 mai 2023. Passé ce délai, aucune production ne pourra être acceptée.

7) Article 7 : Jury et catégories :

Le jury est constitué des 21 enfants du Conseil Municipal des Enfants et des Elus en charge du CME.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 2 catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : élèves de CP, CE1, CE2 et ULIS
- 2^{ème} catégorie : élèves de CM1 et CM2

8) Article 8 : Prix et proclamation des résultats :

Pour chacune des 2 catégories, 3 dessins seront désignés « vainqueur » par le jury à la majorité des votes.

Les gagnants se verront remettre une récompense. Il y aura 3 gagnants dans chaque catégorie soit 6 gagnants au total.

9) Article 9 :

L'organisateur est libre d'utiliser les dessins gagnants comme il le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Le simple fait de participer au concours de dessin implique l'acceptation du présent règlement.